

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-cinq le vingt février**, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 14 février 2025*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 28*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Alain BOURION, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

### **Excusés par procuration :**

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 19 février 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 19 février 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 19 février 2025

Laurence PIPERS donne procuration à Danielle TODESCO en date du 19 février 2025

### **Excusée :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : François SALAGNAC

Objet: Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2025 – Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

### **Délibération 2025-02**

Le Conseil Municipal est invité à accorder une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement relevant de l'action sociale, au cours des premiers mois.

Cette avance a pour objectif d'assurer la continuité de fonctionnement du C.C.A.S. et de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2025.

## DÉLIBÉRATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le rapport d'orientations budgétaires de la Ville de Panazol adopté le 20 février 2025,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires du C.C.A.S adopté le 17 février 2025,

**VU** l'avis favorable de la commission Finances en date du 10 février 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer la continuité des actions du C.C.A.S jusqu'au vote du Budget Primitif 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse ;

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

- **D'ACCORDER** au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance d'un montant de 10 000 euros sur la subvention 2025, afin de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2025 ;
- **PRÉCISE** que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 février 2025

Le Maire,



**Fabien DOUCET**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 24 Février 2025

Publié ou notifié

24 Février 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB02

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/02/2025

Objet : Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2025 Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 24/02/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib02-Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2025 C.C.A.S.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250221-DELIB02-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/02/2025